

BRÈVES

L'AFG en faveur de l'investissement dans les PME innovantes

Pierre Moscovici, Ministre de l'Économie et des Finances et Fleur Pellerin, Ministre chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique, ont visité le 7 novembre l'entreprise Prêt d'Union, spécialisée dans le financement participatif. Paul-Henri de La Porte du Theil, président de l'AFG, était associé à cette visite ainsi qu'à la conférence de presse qui a suivi. À cette occasion a été annoncée la mise en place, comme souhaité par l'AFG, d'un dispositif incitant les entreprises à investir dans le capital des PME innovantes. Cette incitation, intégrée depuis dans la loi de finances rectificative pour 2013, se fera via un amortissement des investissements effectués dans le cadre du *corporate venture* directement ou via des FCPR.

L'EFAMA à Paris

L'EFAMA - *European Fund and Asset Management Association* - a organisé le 26 novembre une conférence de presse qui s'est tenue à l'AFG. Christian Dargnat, président de l'EFAMA, et Peter De Proft, délégué général, ont exposé les principales évolutions réglementaires européennes de l'industrie de la gestion et les défis auxquels cette industrie est confrontée. Ils ont également présenté le plan stratégique de l'EFAMA pour les douze mois à venir. La conférence avait lieu en présence de Paul-Henri de La Porte du Theil, président de l'AFG et de Pierre Bollon, délégué général, et a été précédée par une réunion avec les sociétés de gestion de portefeuille françaises membres de l'EFAMA.

PensionsEurope

Pierre Bollon, délégué général de l'AFG, a été réélu le 13 novembre 2013 vice-président de PensionsEurope, l'association européenne des fonds de pension.



ACTUALITÉS

■ Des lois de finances plutôt favorables à la gestion et à ses clients ... mais le combat continue !

Dans le cadre de la préparation puis des débats relatifs à la loi de finances pour 2014, l'AFG s'est fortement mobilisée afin que la fiscalité soit enfin plus favorable à l'épargne longue/ en actions. Il s'agit de l'un des axes essentiels de notre action, que nous avons notamment réaffirmé dans le cadre du rapport Berger-Lefebvre.

Nos démarches ont été en bonne partie couronnées de succès puisque :

- ◆ Les OPC actions sont éligibles aux abattements de 50 et 65 % sur les plus-values de rachat
- ◆ Les actionnaires de SGP bénéficient enfin du régime dit des « pigeons »
- ◆ Un PEA-PME a été institué, ouvert aux OPC, y compris aux FCPR.

1. Allègement de l'imposition des plus-values réalisées lors du rachat de titres d'OPC actions (FCP et SICAV)

◆ Ancien régime issu de la loi de finances pour 2013

Les plus-values issues du rachat de titres de FCP investis en actions (au sens fiscal) et de SICAV bénéficiaient

des abattements applicables aux cessions d'actions. Il s'agissait d'un premier progrès car le régime d'abattement de 2005 ne bénéficiait qu'aux détentions d'actions en direct.

◆ Nouveau régime 2014

Bien qu'il reste des questions quant à sa mise en place pratique, le nouveau régime d'abattements est plus favorable :

■ Taux

- ◆ 50 % pour les titres détenus entre 2 et 8 ans ;
- ◆ 65 % au-delà de 8 ans.

■ Date d'entrée en vigueur

- ◆ L'abattement s'applique aux cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2013. Il doit être décompté à partir de la date à laquelle le fonds a respecté de façon continue le ratio de 75 % en actions.

■ Titres visés

- ◆ L'abattement bénéficie aux catégories de placements collectifs suivantes :
 - Les OPCVM (c'est-à-dire les anciens OPCVM « coordonnés », sous forme de SICAV ou de fonds) ;

ENTRETIEN



Alain LECLAIR, Président d'EMERGENCE, Fonds d'incubation de Place des jeunes sociétés de gestion françaises

Quel est l'objectif d'Emergence ?

Créé en 2012 à l'initiative de Paris EURO-PLACE avec l'appui de l'AFG, EMERGENCE confie des capitaux à gérer (*seed money*) aux jeunes sociétés de gestion les plus prometteuses, pour leur permettre d'atteindre la taille d'un milliard sous gestion, nécessaire au développement international. Après le succès de son 1^{er} Compartiment « Performance Absolue » avec 150 M€ d'encours et 5 incubations, le 2^{ème} Compartiment « Actions » vise 200 à 300 M€ mi 2014.

Quelle contribution au financement de l'économie et des entreprises ?

Le Compartiment Actions fera émerger des gérants contribuant au développement des fonds propres des entreprises européennes et françaises cotées (*small et mid cap*). Ils participeront au succès du PEA-PME et du contrat euro-croissance ainsi qu'à l'intermédiation sur la plateforme boursière parisienne, après le succès des fonds NOVO pour la dette *corporate*.

N'y a-t-il pas déjà suffisamment de gérants en France ?

Incontestablement, avec Bâle III, l'évolution du mode de financement de l'économie et du modèle économique de la gestion, comme le changement générationnel en cours, nécessitent des relais de croissance tels que les nouveaux gérants entrepreneuriaux, privilégiant la recherche de capitaux à l'étranger. Les 130 candidatures du 1^{er} compartiment d'Emergence et les 50 contacts pour le 2^{ème} confirment la vitalité de la gestion française.

Jean-Marie Catala (Groupama Asset Management) a été nommé Président de la commission Commercialisation de l'AFG. Il succède à Vincent Delaunay, que l'AFG remercie pour son action dynamique à la tête de cette commission.

... ACTUALITÉS suite

- Les FIA suivants : FCPR, FCPI, FIP, fonds de fonds alternatifs, fonds professionnels à vocation générale, fonds d'investissement à vocation générale, fonds professionnels spécialisés et fonds professionnels de capital-investissement.

- ◆ En revanche sont exclus : les SCPI ; les sociétés d'épargne forestière, les SICAF et les organismes de titrisation. Les OPCI sont également exclus mais l'AFG a demandé à la DLF de reconsidérer leur cas car l'administration aurait la faculté de les inclure dans l'instruction.
- ◆ Du fait de leur ratio, les fonds éligibles au PEA sont *ipso facto* éligibles à l'abattement.

• Décompte du ratio

- ◆ Pour les fonds récemment créés, le quota doit être respecté au plus tard lors de la clôture de l'exercice suivant celui de leur constitution et respecté ensuite de manière continue, jusqu'à la date de rachat des actions par le porteur.
- ◆ Pour les fonds existants, le quota de 75 % doit être respecté au plus tard lors de la clôture de l'exercice 2014 et de manière continue jusqu'à la date du rachat. Le bénéfice de l'abattement suppose donc de connaître 2 dates :
 - la date de souscription du porteur dans le fonds, ce qui risque de poser problème - nous l'avons souligné auprès des pouvoirs publics - car les distributeurs n'en ont pas toujours gardé trace,
 - la date à partir de laquelle le fonds a été éligible de façon continue. Nous travaillons avec la DLF sur les modalités pratiques de mise en œuvre de cette disposition.
- ◆ Les parts de FCPR sont éligibles, du fait d'un amendement que nous avons soutenu, même s'ils n'ont que 60 % d'actions à l'actif. Ils n'ont donc pas à respecter le quota de 75 % mais leurs propres ratios.

2. Les actionnaires de SGP sont éligibles à l'abattement majoré

Jusqu'à présent, les actionnaires d'entreprises du secteur financier étaient exclus des dispositions favorables en matière de plus-values de cession.

Dans le cadre des Assises de l'entrepreneuriat, l'AFG a souligné avec force l'absurdité de l'exclusion des SGP, dont l'activité est exclusivement tournée vers des clients.

Nos actions de pédagogie ont été entendues puisque le régime prévu par la loi de finances pour 2014, à savoir un abattement pouvant aller jusqu'à 85 % (au lieu de 65 % dans le régime général) n'exclut que la seule activité de gestion de son propre patrimoine mobilier ou immobilier.

Les actionnaires de SGP qui, à la date de souscription ou d'acquisition des titres, avaient été créés depuis moins de 10 ans et répondaient à la définition de PME, peuvent donc bénéficier de l'abattement majoré sur la plus-value de cession.

3. Éligibilité des FCPR et des fonds de fonds au PEA-PME

L'article 70 de la loi de finances crée, aux côtés du PEA classique, le PEA-PME que nous avons appelé de nos vœux. Il prévoit, parmi les emplois acceptés, les SICAV et les FCP dont l'actif est constitué pour plus de 75 % de titres de PME ETI dont 50 % en actions, ainsi que - grâce à un amendement AFG - les parts de FCPR sans autre contrainte.

Nous avons par ailleurs interrogé l'administration fiscale sur la possibilité d'étendre au PEA-PME les dispositions favorables prévues en matière de PEA « classique » et concernant les fonds de fonds. L'administration est apparue ouverte à ce sujet et devrait adresser un courrier à l'AFG dans les meilleurs délais afin de lui indiquer sa position quant aux modalités d'application.

En conclusion, tant le gouvernement que les parlementaires se sont montrés plutôt réceptifs à nos arguments en faveur de la défense de la compétitivité fiscale de la gestion. Nous resterons vigilants dans le cadre des futures Assises de la fiscalité, car la fiscalité de l'épargne, malgré ces récents progrès, reste insuffisamment incitative à l'épargne longue/ en actions.

Contact: d.charles-peronne@afg.asso.fr

DOSSIER

Succès du 3^{ème} Forum Paris Fund Industry à Londres
« *Innovative Investing in 2014* »

Le 3^{ème} Forum Paris Fund Industry, « *Innovative Investing in 2014* », s'est tenu avec succès à Londres le 5 décembre dernier dans les locaux du cabinet d'avocats Simmons & Simmons. Cette manifestation de Place a permis de réunir une audience d'une centaine de participants, composée d'investisseurs professionnels basés à Londres - en particulier fonds de pension, family offices, fonds souverains, gestionnaires de fortune -, ainsi que de banques privées et d'IFAs.

Cet événement constitue le deuxième forum de Paris Fund Industry à l'étranger en 2013 (le premier s'étant tenu à Zürich en mai), et le troisième forum tenu à Londres (après les éditions de 2011 et 2012).

Les quinze sociétés sponsors de cette manifestation¹ ont pu faire valoir les qualités de leurs services et de leurs produits à travers leur participation à l'une des deux tables rondes et/ou aux 150 rendez-vous individuels qui se sont tenus durant les deux sessions de « *one-to-few meetings* ».

1. CPR Asset Management, Financière de l'Echiquier, Tikehau IM, Edmond de Rothschild, Montpensier Finance, Schelcher Prince Gestion, NewAlpha AM, EMERGENCE, CACEIS, BNP Paribas Securities Services, EY Société d'Avocats, PwC, Simmons & Simmons, Morningstar, CAIA

En complément du développement du site internet <http://forums.parisfundindustry.com>, l'AFG s'est appuyée sur les réseaux locaux de plusieurs associations professionnelles britanniques (*National Association of Pension Funds, Association of British Insurers, Wealth Management Association*) et ceux d'organismes de certification (*CAIA, CFA Institute*) afin de promouvoir cette conférence.

En 2014, l'AFG organisera pour la première fois un forum Paris Fund Industry en Allemagne.

Par ailleurs, **deux « piqûres de rappel »** Paris Fund Industry **sont prévues en Suisse et à Londres en 2014.**

Au total, depuis le lancement de la marque Paris Fund Industry en fin d'année 2011, près de 40 sociétés, dont 25 sociétés de gestion, ont participé aux forums de Paris Fund Industry à l'étranger - confirmant ainsi l'utilité de ces actions de marketing collectif (www.parisfundindustry.com).

Contact : r.guizard@afg.asso.fr

FORMATION

■ **A compter du 1^{er} janvier AFG-Asffi Formation devient AFG-Formation**

■ **Formations 2014, inscriptions ouvertes**

▶ **Pram 2014**

Début des cours le 6 mars 2014. La nouvelle plaquette est disponible sur www.afg.asso.fr

▶ **Certification AMF**

Le calendrier 2014 des examens est disponible sur www.afgformation.fr et www.afg.asso.fr

▶ **Certification AMF : vers une évolution du programme ?**

L'AFG et sa filiale AFG-Formation ont répondu à la consultation lancée par l'AMF sur l'évolution du programme de la certification. Outre l'intégration des dernières évolutions de la réglementation, l'AFG réfléchit aux évolutions possibles de cet examen : une certification par filières, le repassage périodique de l'examen ou la mise en place d'une formation complémentaire pour actualiser ses connaissances. L'extension de l'examen à d'autres professions est également à l'étude, notamment le cas des dirigeants, des responsables de risques, et des conseillers en investissement financier.

COMMISSIONS ET GROUPES

■ FRAIS ET COMMISSIONS

La commission des Sociétés de gestion entrepreneuriales (SGE) de l'AFG met en place un groupe de travail « **Frais** », présidé par **Rémi Leservoies** (Mandarine Gestion), chargé d'élaborer un comparatif européen des frais et commissions relatifs à la gestion collective ainsi qu'une cartographie de leur présentation dans les documents commerciaux (DICI, prospectus...).

Contact : s.pfister@afg.asso.fr

■ PLATEFORME DE COMMERCIALISATION

Les professionnels de la gestion vont mettre en commun leur expérience afin de dessiner une **cartographie des diverses plateformes** avec lesquelles travaillent les SGP en fonction des services proposés et de leurs activités. Ce groupe de travail sera présidé par **Guy de Leusse** (Oddo Asset Management).

Contact : s.pfister@afg.asso.fr

■ EDUCATION DE L'INVESTISSEUR

L'AFG confirme son implication en matière d'éducation de l'investisseur et met en place un groupe de travail présidé par **Frédéric Bompain**, président de la commission Formation. Il aura pour objectif de coordonner les actions menées par l'AFG pour faire connaître la gestion à un large public : interventions à l'université, publication d'ouvrages de vulgarisation, formations et de coopérer avec d'autres acteurs tels que La finance pour tous, l'AMF, l'EIFR et l'EFAMA.

Contact : d.pignon@afg.asso.fr

L'AFG

■ Les rencontres adhérents

► «Point Sur» FATCA

Au cours d'une réunion organisée le 15 novembre, Philippe Sebagh, président du groupe de travail FATCA de l'AFG et David Chrétien, avocat, Landwell, ont fait le point sur l'application en France de la réglementation fiscale américaine FATCA, et plus particulièrement sur le traitement applicable aux acteurs de la gestion d'actifs : sociétés de gestion et OPCVM. Cette réunion a été animée par Delphine Charles-Péronne, directeur des affaires fiscales de l'AFG.

► «Point Sur» Marquage des ordres

Le 14 novembre, Sophie Bourgarel, responsable back-office OPCVM chez BNP Paribas Securities Services et membre du groupe de travail Flux et stocks de l'AFTI, Didier Deléage, directeur général délégué de HSBC Global Asset Management (France), président du groupe de travail de Place, et Yann de Saint Meleuc, associé de A2 Consulting, animateur du groupe, ont présenté des recommandations destinées à standardiser et à améliorer les pratiques et la qualité du marquage. Pierre Yves Berthon, secrétaire général de l'AFG, introduisait la réunion.

► Euronext et les infrastructures de marché

• « De la négociation à la conservation : les enjeux de l'avenir d'Euronext et de nos infrastructures de marché », tel était le thème de la réunion organisée par l'AFG et l'AFII le 12 décembre dernier. Thierry Franck, commissaire général adjoint à l'investissement, auteur d'un rapport sur Euronext, Jean-Pierre Grimaud, directeur général Swiss Life AM et Hubert de

Vauplane, avocat, associé Kramer-Levin, sont intervenus autour de trois thèmes clés : les apports des sociétés de gestion et des investisseurs institutionnels dans le fonctionnement et le développement stratégique du futur Euronext ; l'importance des infrastructures de Place pour les investisseurs finaux ; les enjeux pour la sécurité juridique et financière des actifs sous gestion et institutionnels.

- Paul-Henri de La Porte du Theil a pris part à la **3^{ème} conférence annuelle du marché boursier** organisée le 4 décembre 2013 par Euronext, aux côtés notamment d'Alexandre Bompard, de Nicolas Dufourcq, Ramon Fernandez, Louis Godron, Daniel Lebègue, Maurice Lévy, Nicole Notat et Jean-François Roubaud.

■ Les instances de l'AFG

Les dernières nominations

• au Conseil d'administration

La Française des Placements : Pierre Lasserre (suppléant)

• au Comité Stratégique

Philippe Setbon (Groupama Asset Management)

■ Nouveaux adhérents

• Sociétés de gestion :

DARIUS CAPITAL PARTNERS – DUBLY DOUILHET GESTION – IVO CAPITAL PARTNERS – TROCA-DERO CAPITAL PARTNERS – UNCIA AM

• Membre correspondant :

BEARINGPOINT

CHIFFRE CLÉ

9 200, c'est le nombre de FIA (Fonds d'investissement alternatifs) enregistrés en France. Pour un encours de 860 milliards d'euros sous gestion.

AGENDA

■ 31 janvier 2014

Premier reporting allégé AIFM pour les SGP se situant en dessous des seuils d'application de la directive AIFM, pour la période close au 31 décembre 2013.

■ 12 février 2014

Premier reporting EMIR.

■ 25 février 2014

Proposition de règlement relatif aux fonds européens d'investissement à long terme : vote du Parlement européen

■ 15 avril 2014

Proposition de règlement relatif aux fonds monétaires : vote du Parlement européen

■ 22-25 mai 2014

Election du Parlement européen

■ 1^{er} juillet 2014

FATCA : entrée en vigueur de la retenue à la source sur les revenus de titres de source US.

■ 22 juillet 2014

Date limite de dépôt des demandes d'agrément AMF de conformité « AIFM », prévue par l'ordonnance. **Attention :** le dossier doit être déposé bien à l'avance.

■ 3^{ème} trimestre 2014

Entrée en vigueur du code LEI dans les transactions financières.

■ 31 octobre 2014 :

Reporting AIFM complet pour les SGP se situant au-dessus des seuils d'application de la directive AIFM, pour la période close au 30 septembre 2014.

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site www.afg.asso.fr, dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.



31, rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél. 01 44 94 94 00
Fax. 01 42 65 16 31
www.afg.asso.fr

Directeur de publication : Pierre Bollon
Rédactrice en chef : Dominique Pignot
Création et Maquette : Sabine Charrier
Imprimeur : AFG - N° ISSN : 2262-8061